



Nantes, le mercredi 4 janvier 2023

Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NANTES
Direction Générale
Immeuble Deurbroucq

Objet : Préavis de grève des personnels de recherche clinique du CHU de Nantes

Monsieur le Directeur Général,

Suite au CHSCT extraordinaire du 20 septembre 2022, une proposition de plan d'action a été adressée le 7 octobre 2022. Un courrier de réponse vous a été adressé le Lundi 14 novembre 2022, auquel vous avez finalement donné suite le 16 décembre 2022.

Ces propositions restant insatisfaisantes, nous avons l'honneur de déposer un préavis de grève limitée pour la journée du **mardi 10 janvier 2023 de zéro heure à vingt-deux heures**, pour tous les personnels de ce secteur.

Le personnel exige donc :

- Le passage sur les grilles des titulaires dès le premier trimestre 2023 avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2023.
- Le maintien de l'échelon en cours et la totalité de l'ancienneté acquise dans cet échelon, et la prise en compte de l'ancienneté globale au CHU de Nantes.
- La régularisation de la rémunération des professionnels ayant récemment changé de grille, avec effet rétroactif.
- Des engagements sur l'application immédiate des éventuelles futures modifications de grille par le ministère.
- L'augmentation des effectifs en fonction des besoins et de la charge de travail.
- L'octroi du Contrat à Durée Indéterminée dès lors qu'une année d'ancienneté en Contrat de Courte Durée a été effectuée sur l'Etablissement.
- Le remplacement systématique des congés maternité et des arrêts longs.
- La mise en place d'une gestion de ressources humaines transparente.

Conformément à la réglementation, la période du préavis doit voir l'ouverture de négociations sur ces revendications.

En l'absence d'accord à l'issue des négociations, la grève prendra effet **le Mardi 10 janvier 2023 à zéro heure**.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'intersyndicale CGT, FO, CFE-CGC Acteurs Santé et CFE-CGC SNSH